

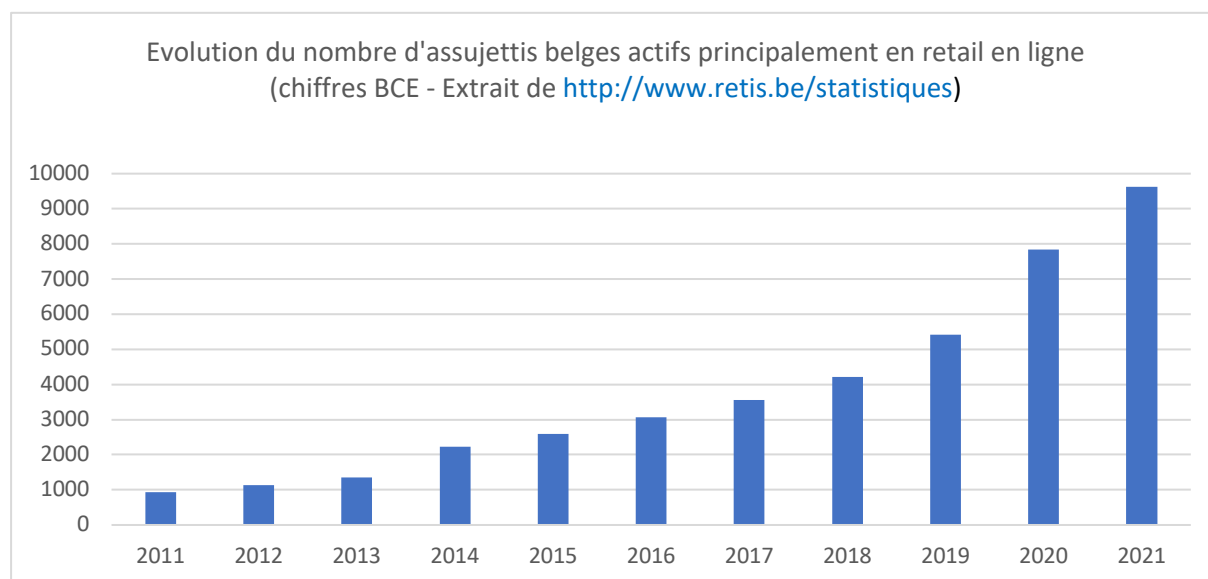
# Etude statistique sur l'entrepreneuriat e-commerce belge (édition 2022)

*Rapport de synthèse de l'étude<sup>1</sup> réalisée en octobre 2022 par  
Damien Jacob, chargé de cours et de formation à HEC-ULiège, EPHEC Bruxelles, EPFC, et à  
l'Université de Strasbourg ; responsable du cabinet-conseil [www.retis.be](http://www.retis.be)*

## Croissance de 23 % du nombre d'assujettis actifs principalement en retail online en 2021 (contre 45% en 2020)

Le nombre d'e-commerçants belges en BtoC a été presque multiplié par 10 entre 2010 et 2022, pour atteindre précisément 9629 fin 2021 (contre 7831 fin 2020, 5407 fin 2019, 4205 fin 2018).

Compte tenu de la crise COVID, 2020 et 2021 ont été deux années exceptionnelles d'entrepreneuriat dans ce secteur, avec une croissance respectivement de 45% et de 23%.



<sup>1</sup> Chaque année en octobre, le cabinet-conseil RETIS ([www.retis.be](http://www.retis.be)) analyse l'offre en E-commerce en Belgique, en examinant le secteur de l'e-commerce BtoC, sur la base des statistiques d'enregistrement au code NACE 47.910 de la BCE – Banque Carrefour des Entreprises (le dernier décompte annuel détaillé, en date du 31/12/2021, a été rendu public le 5/10/2022).

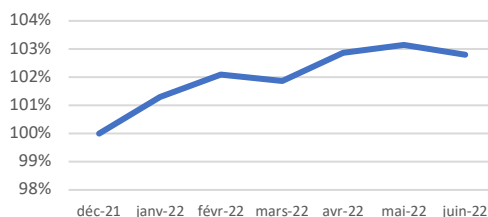
Réserves méthodologiques : voir <https://www.retis.be/statistiques-secteur-de-commerce-belgique/> Les statistiques officiellement permettent de dénombrer le nombre de commerçants belges vendant principalement en ligne. En revanche, il n'est pour l'instant pas possible de dénombrer le nombre total d'entreprises belges vendant en ligne (y compris accessoirement, comme un commerçant physique proposant aussi la vente en ligne). Seules des estimations ont été établies (tournant autour de 40 000 entités belges fin 2021), sur base de bots parcourant l'ensemble des sites web, ainsi que sur base des contrats établis auprès des prestataires de paiement en ligne (PSP). Des marges d'erreurs assez importantes existent, compte tenu de la difficulté d'identifier la nationalité officielle des titulaires d'e-shops et de l'existence fréquente de plusieurs contrats de PSP convenus par chaque e-shop.

## Fort tassement au 1<sup>e</sup> semestre 2022

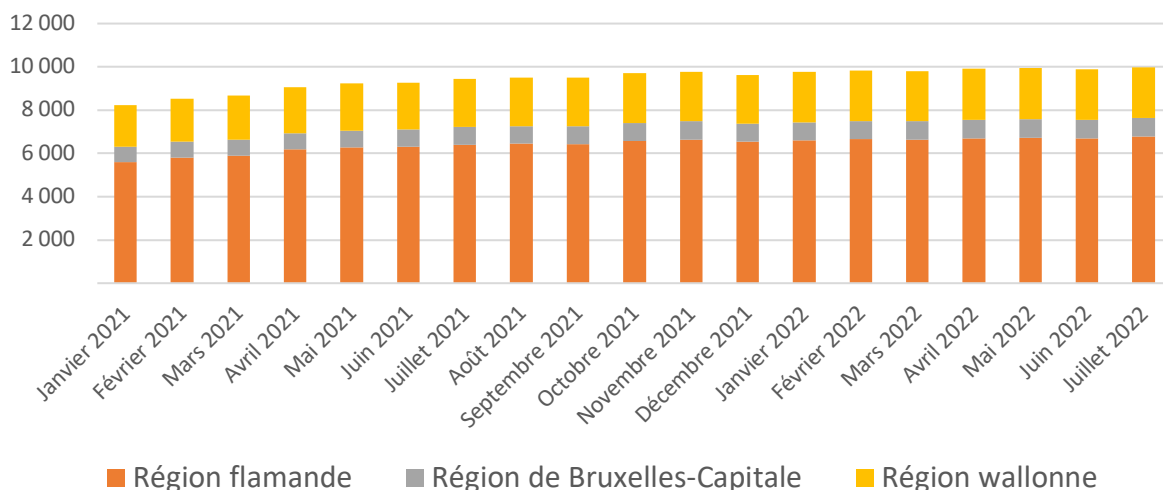
En 2022, la croissance s'est sensiblement tassée, en particulier entre février 2022 et juin 2022. **Sur le premier semestre 2022, la croissance a été limitée à 3%.**

**La Belgique a néanmoins dépassé en août 2022 le seuil de 10 000 entités juridiques actives principalement comme « e-commerçants BtoC ».**

Croissance au 1<sup>e</sup> semestre 2022 des assujettis belges essentiellement actifs en retail en ligne (données de la BCE traitées par [www.retis.be](http://www.retis.be))



Evolution du nombre d'assujettis belges essentiellement actifs en retail en ligne entre janvier 2021 et juillet 2022 (données de la BCE traitées par [www.retis.be](http://www.retis.be))

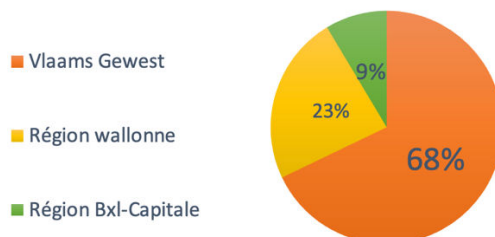


## Répartition géographique des e-commerçants par régions en Belgique

Les 9629 assujettis fin 2021 qui vendent essentiellement en ligne en BtoC se répartissent entre les 3 régions belges de la manière suivante :

- **Région Flamande** : 6537 e-commerçants (68 %), contre 2586 fin 2019
- **Région Wallonne** : 2264 e-commerçants (23 %), contre 1210 fin 2019
- **Région Bruxelloise** : 828 e-commerçants (9 %), contre 490 fin 2019

Répartition des e-commerçants belges BtoC, par région  
(calculs [www.retis.be](http://www.retis.be) oct 2022 - données dispo.: 31/12/21)



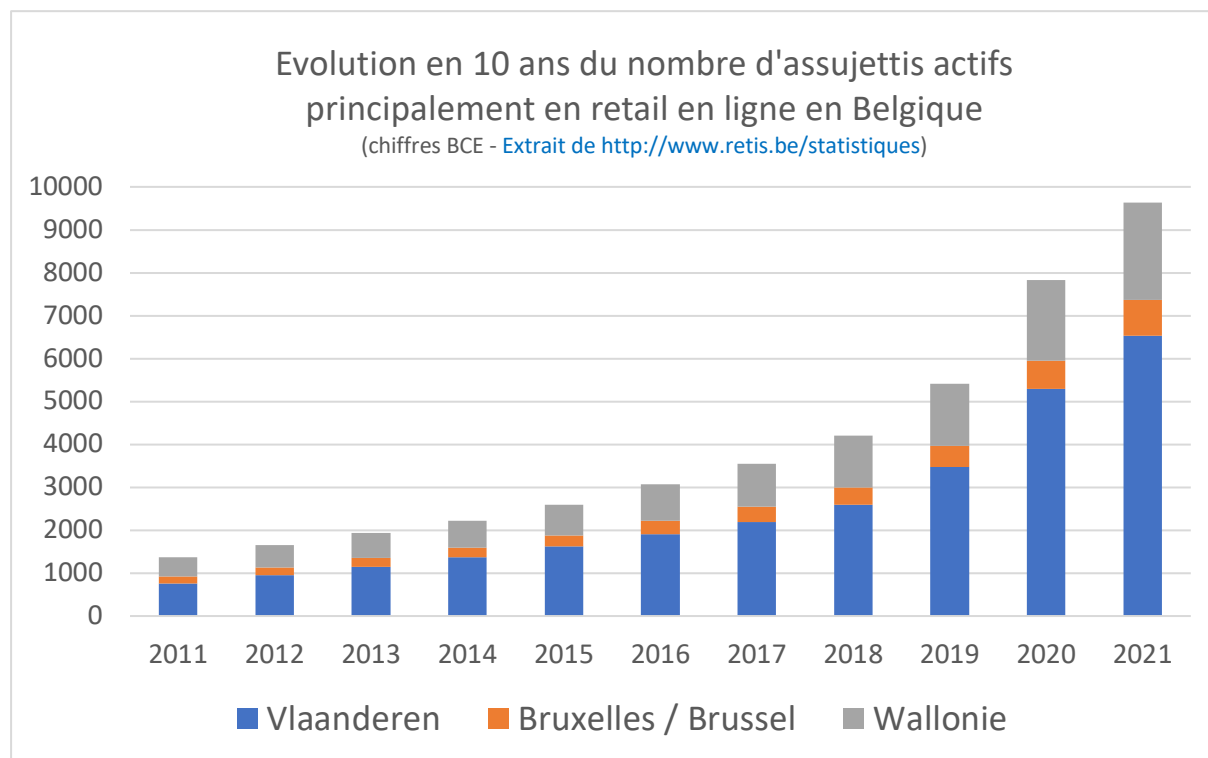
**La province d'Anvers est de loin la plus dynamique** en entreprises e-commerce par rapport au nombre total d'entreprises (avec un taux de 1,2 % d'entreprises actives dans ce secteur).

En analysant à une échelle administrative inférieure, les 8 arrondissements où la proportion d'assujettis déclarés actifs dans l'e-commerce est la plus forte (> 1%) sont 7 arrondissements flamands et 1 arrondissement wallon : **Anvers** (1,31 %), **Maaseik** (1,08%), **Tongres** (1,08 %), **Malines** (1,04 %), **Charleroi** (1,04 %), **Hasselt** (1,02 %), **Turnhout** (1,03 %), et **Louvain** (1,01%).

	31/12/21	+ en 2021	Ratio
Province d'Anvers	2222	407	1,2
Province de Brabant flamand	1142	231	0,99
Province de Flandre occidentale	936	184	0,68
Province de Flandre orientale	1336	263	0,86
Province de Limbourg	900	161	1,05
Région Bruxelles-Capitale	828	164	0,72
Province de Brabant wallon	320	59	0,68
Province de Hainaut	758	132	0,89
Province de Liège	704	111	0,85
Province de Luxembourg	156	36	0,71
Province de Namur	326	80	0,77

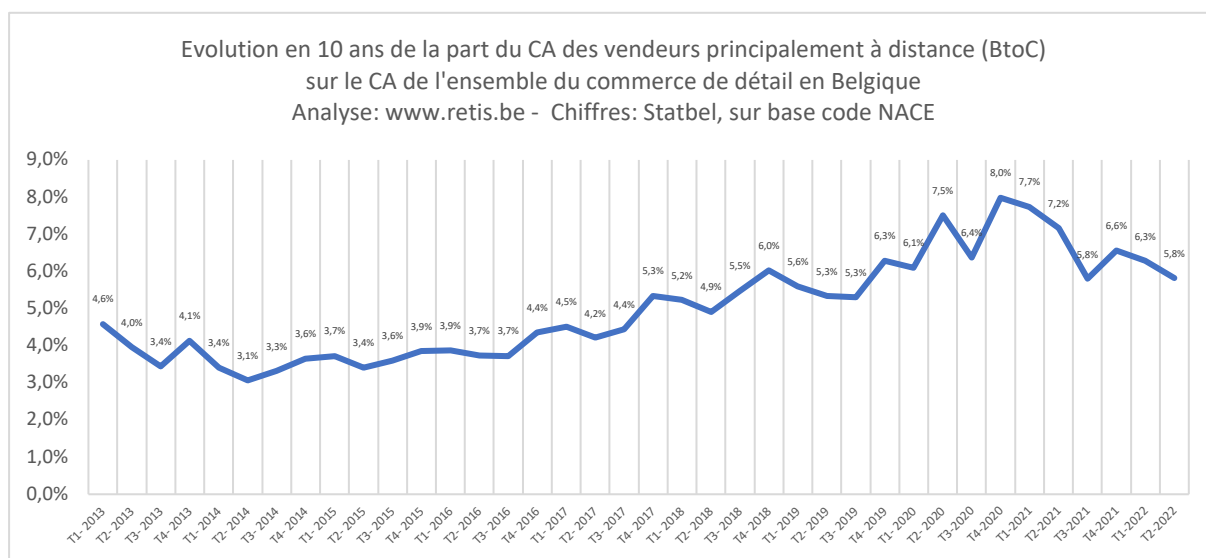
## Écart de dynamisme significatif entre le nord et le sud de la Belgique

- En 2008, la proportion d'e-commerçants dans chaque région reflétait pratiquement la répartition de la population.
- Entre 2008 et 2016, la croissance du nombre d'e-commerçants a été plus forte en Flandre qu'à Bruxelles et en Wallonie. Ainsi à Bruxelles, le nombre d'e-commerçants est passé de 90 à 312, contre 426 à 1904 en Flandre.
- Entre 2016 et 2019, Bruxelles et la Wallonie n'ont pas réduit l'écart avec la Flandre, mais il ne s'est pas non plus accentué.
- En revanche l'écart s'est de nouveau creusé en 2020 : la croissance n'a été que de 30 % en Wallonie et de 52 % en Flandre.
- En 2021, la croissance a été similaire en Flandre et en Wallonie. C'est en région bruxelloise que la croissance a été la plus marquée.

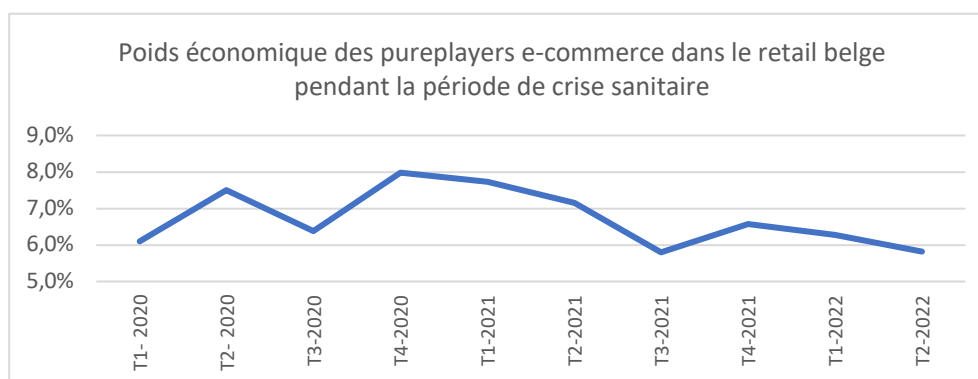


## Poids des pureplayers belges par rapport à l'ensemble du commerce de détail

### Part du chiffre d'affaires réalisé par les vendeurs principalement à distance par rapport à l'ensemble du commerce de détail en Belgique



Fin du 2e trimestre 2022, **cette proportion par rapport au chiffre d'affaires de l'ensemble du commerce de détail en Belgique (hors véhicules automobiles) est de 6,3 %**, revenant à une proportion semblable à celle avant la crise COVID-19.



Le pic le plus haut (8 %) a été atteint au 4e trimestre 2020, pendant la 2e vague de contamination au COVID-19 et lors de la période des fêtes de fin d'année. Cette proportion est toutefois relativement faible par rapport à celle obtenue par exemple au Royaume Uni, qui dépasse largement les 20 %.

## La vente en ligne, un secteur dynamique mais plus volatile que la moyenne

En 2020 et 2021, années exceptionnelles compte tenu de la crise sanitaire, le nombre de nouveaux assujettis TVA pour une activité « pure player e-commerce » a été très élevé : **3264 entités créées en 2020 et 3197 créations en 2021.**

**Néanmoins plus d'un e-commerçant sur 5 a arrêté son activité en 2021**, dans un contexte qui aurait dû être au contraire plutôt prospère.

Ce taux important d'abandons rappelle que [le secteur du commerce électronique n'est pas un eldorado](#) (une étude réalisée précédemment par RETIS a identifié les principaux [facteurs d'échec en e-commerce](#), ainsi que les [clés de réussite](#))

Ces radiations s'observent quasi exclusivement au niveau des auto-entrepreneurs / structures unipersonnelles : 1333 en 2020, puis 1444 en 2021 (contre seulement respectivement 4 et 6 radiations parmi les entreprises qui avaient engagé du personnel).

## Emploi : écrasante majorité d'indépendants seuls

Sur les 9629 entités, 9179 n'ont pas de salariés (plus de 90%)

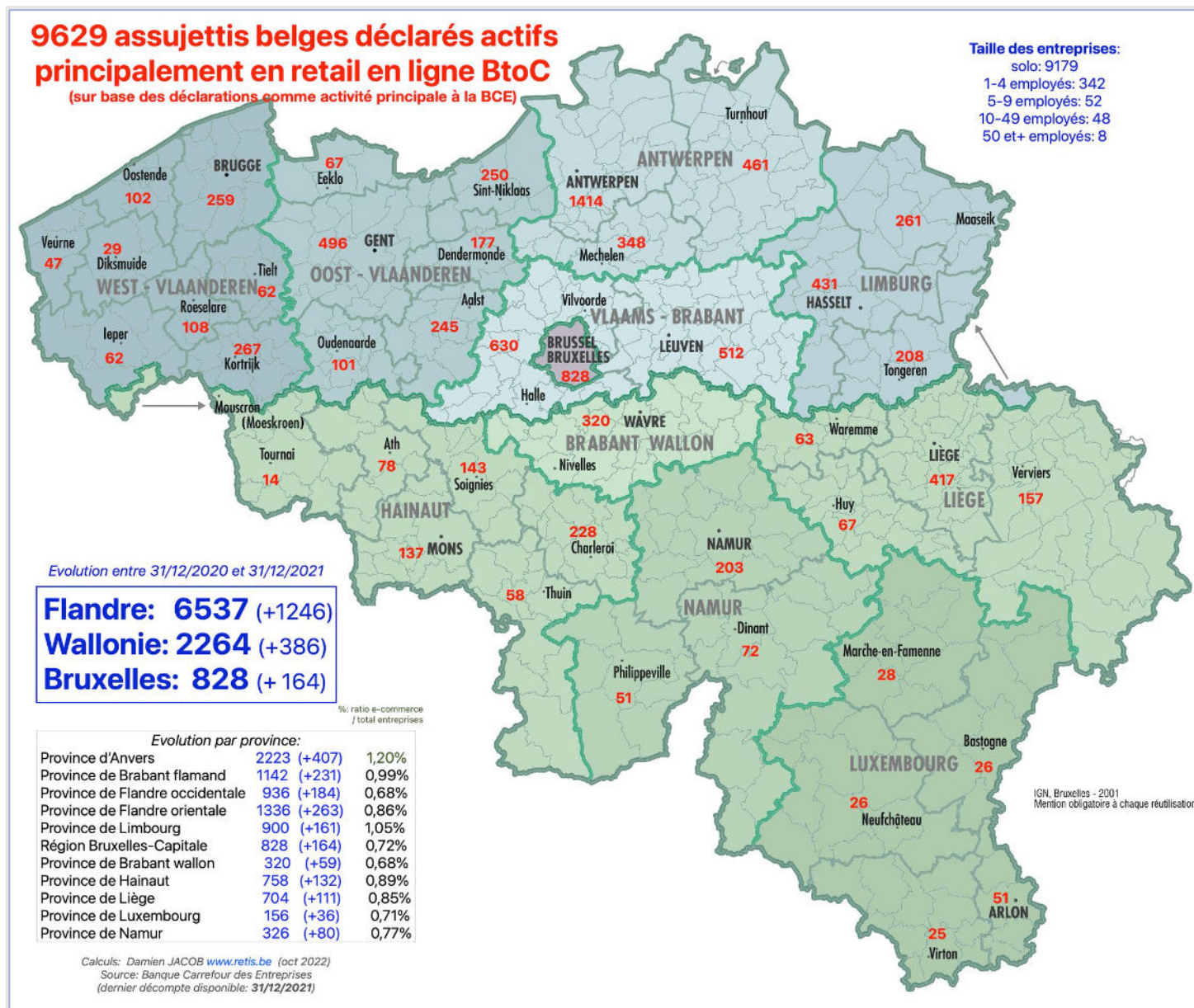
Seulement 56 comptent au moins 10 employés, ce qui montre que ce secteur est encore jeune (répartition régionale : 33 en Flandre, 15 en Wallonie, 8 à Bruxelles)

En tenant compte du gérant, le nombre de personnes actives dans des structures vendant principalement en ligne en BtoC seraient donc de l'ordre de 13 000 (cette estimation ne tient pas compte des emplois indirects, proportionnellement très importants dans le secteur e-commerce).

Ce total de 9629 entités reprend tant des indépendants (7693) que des sociétés (dont 1507 SRL, 428 SNC/SCS, 101 SA), ainsi que des organismes / ASBL (110).

## Où se situent les e-commerçants belges ?

Sur la base du recensement effectué fin 2021 (données qui ont été rendues publiques en octobre 2022), voici une carte inédite localisant les 9629 entreprises belges qui se sont déclarées avec comme principale activité le commerce de détail en ligne BtoC.



En raison des règles en matière de protection des données personnelles, la carte localisant précisément les e-commerçants répertoriés, dont la très large majorité (plus de 80 %) exercent à partir de leur domicile privé, ne peut être diffusée.